

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 13

Date de convocation :
05/03/2024

Date d'affichage :
15/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Tableau des effectifs des
emplois permanents

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
14/03/2024

Et publication et notification
du 15/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 novembre 2023 ;
Considérant la nécessité de créer un emploi :

- d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- d'adjoint technique principal 1ère classe 22/35ème

en raison des changements de grades 2024.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne LEBRUN-MERLIN

Le Maire



Thierry LINEATTE

NATURE DU GRADE	NOMBRE		
Filière administrative			
Rédacteur	3	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1
Adjoint administratif 1ère classe	1	0	1
Adjoint administratif 2ème classe	1	1	0
Adjoint administratif	1	0	1
Adjoint administratif 28/35ème	1	1	0
Filière technique			
Adjoint technique principal 1ère classe	4	4	0
Adjoint technique principal 2ère classe	3	1	2
Adjoint technique principal 1ère classe 22/35ème	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe 22/35ème	1	0	1
Adjoint technique	4	2	2
Adjoint technique 7/35ème	2	2	0
Filière animation			
Animateur	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe 12/35ème	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe 12/35ème	1	0	1
Filière sécurité			
Garde champêtre	1	0	1